



GROUPE VIAL

S.A. au capital de 70 756 342,50 Euros
Siège social : 42 avenue Montaigne – 75008 PARIS
R.C.S. PARIS 483 340 121

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DU 20 JUIN 2007
(comptes consolidés et comptes sociaux)

Chers Actionnaires,

- Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2006 arrêtés en normes IFRS ainsi que sur les comptes sociaux de ladite société et pour vous rendre compte tant de l'activité des sociétés du Groupe conformément à l'article L225-100 du Code de commerce que de la situation de l'activité de la société elle-même conformément à l'article L232-1 du même Code.
- Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.
- Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis. Nous restons, néanmoins, à votre disposition pour vous donner tous renseignements complémentaires concernant lesdits documents.

Les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2006 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Ces comptes ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Il est rappelé que les nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2006 et n'ont pas eu de conséquences sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2006.

RAPPORT CONSOLIDE

I ACTIVITE DE L'ENSEMBLE DU GROUPE:

A/ PRESENTATION DES FILIALES ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés :

- **VIAL HOLDING** – société par actions simplifiée au capital de 4 840 256,30 euro dont le siège social est à PARIS (75008) – 42 avenue MONTAIGNE, immatriculée sous le numéro 482 267 748 RCS PARIS. Cette société est à l'origine de la création du Groupe VIAL, elle en était la holding administrative. Aujourd'hui elle n'a plus réellement d'activité propre et est destinée à terme à fusionner avec la société SA GROUPE VIAL, société mère et associée unique.
- **VIAL MENUISERIES** – société par actions simplifiée au capital de 7 439 600 euros dont le siège social est à BAILLARGUES (34670) – Parc d'activité Aftalion, immatriculée sous le numéro 482 509 999 RCS MONTPELLIER. Cette société représente la chaîne de magasins spécialisés dans la vente au comptoir de menuiseries bois, aluminium, PVC et dérivés. Au cours de l'exercice, la société a absorbé la société « SOCIETE DE DIFFUSION DE MATERIEL DE BATIMENT » qui elle-même avait absorbé la société « NIMES MENUISERIES STOCKS ». Sur 2006, nous comptons 39 magasins en pleine activité et en très forte croissance.
- **VIAL PORTES** – société par actions simplifiée au capital de 924 670 euros dont le siège social à LA ROQUE D'ANTHERON (13640) – Départementale 561 – La Belle Espère, immatriculée sous le numéro 482 507 381 RCS SALON DE PROVENCE. Cette société est notre usine de fabrication de portes et fenêtres en bois de la gamme de produits VIAL située à la ROQUE D'ANTHERON. Son activité est directement liée à l'activité des magasins, laquelle a enregistré une forte augmentation. Notre capacité de production est donc en pleine croissance.
- **VIAL PVC ALU** - société par actions simplifiée au capital de 399 850 euros dont le siège social est à GIGNAC LA NERTHE (13180) – RN 568 – quartier Billard, immatriculée sous le numéro 482 486 420 RCS AIX EN PROVENCE. Cette société est notre usine de fabrication située à Gignac, laquelle est composée de 2 chaînes de production : l'aluminium et le PVC. Son activité est elle aussi directement liée à l'activité des magasins, laquelle a enregistré une forte augmentation. Notre capacité de production est donc également en pleine croissance.
- **PLATEFORME DES MENUISERIES DU SUD** - société par actions simplifiée au capital de 117 500 euros dont le siège social est à GIGNAC LA NERTHE (13180) – RN 568 – quartier Billard, immatriculée sous le numéro 482 484 755 RCS AIX EN PROVENCE. Cette société est la centrale d'achat des sociétés du Groupe VIAL. Elle achète les marchandises aux usines (essentiellement VIAL PORTES et VIAL PVC – ALU), les stocke et les livre aux magasins des sociétés du Groupe. S'agissant de la plateforme logistique du Groupe, son activité est directement liée au niveau d'activité des magasins et des usines qui sont comme nous en pleine expansion.

- **Ultimas Tecnicas de la Madera** – société limitée au capital de 4 000 euros, dont le siège social est en Espagne – C/Mayor – 03160 ALMORADI, immatriculée sous le numéro B 536 627 253. Cette société est notre usine de fabrication espagnole. Nous sommes actuellement en phase de développement.

Les comptes consolidés de notre groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 87 782 K€ contre 63 025 K€ en progression de 39,28 % et un résultat net consolidé de 15 884 K€ contre 11 075 K€ pour l'exercice précédent, soit une variation de 43,42 %.

Le tableau ci-dessous vous permet d'avoir une information complète du bilan consolidé au 31 décembre 2006 :

Bilans consolidés – IFRS

en milliers d'euros	Note	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
ACTIFS NON-COURANTS				
Ecarts d'acquisition	6.1.1	20 240	3 257	3 107
Autres immobilisations incorporelles	6.1.1	24	5	8
Immobilisations corporelles	6.1.2	8 375	6 150	10 294
Participations entreprises associées	6.1.3	0	336	263
Actifs financiers disponibles à la vente	6.1.4	12	12	17
Autres actifs non-courants	6.1.5	723	625	404
Impôts différés actifs	6.2.2	2 236	675	465
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		31 609	11 058	14 558
ACTIFS COURANTS				
Stocks et en-cours	6.1.6	38 154	22 869	9 153
Clients et comptes rattachés	6.1.7	12 951	1 573	3 372
Autres actifs courants	6.1.7	8 472	4 769	4 593
Actifs financiers à la juste valeur	6.1.8	31 378		2 327
Instruments dérivés à la juste valeur	9.2	553		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.1.8	9 694	5 192	5 866
TOTAL ACTIFS COURANTS		101 202	34 402	25 311
TOTAL ACTIF		132 811	45 460	39 869

en milliers d'euros	Note	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
CAPITAUX PROPRES				
Capital émis	6.1.9	70 756	40 037	37
Autres réserves		-25 676	(32 700)	5 930
Résultat de l'exercice		15 780	5 521	4 416
Interêts minoritaires		162	13 149	10 627
TOTAL CAPITAUX PROPRES		61 022	26 007	21 010
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières à long terme	6.1.10	35 151	868	2 697
Passif d'impôts non courants	6.2.2	1 098	166	206
Provisions pour risques et charges non courantes	6.1.11	63	58	29
TOTAL PASSIF NON COURANTS		36 312	1 093	2 932
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés		8 748	6 507	4 398
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	6.1.10	5 543	605	1 246
Provisions à court terme	6.1.11	38	53	34
Autres passifs courants	6.1.12	13 114	10 591	8 465
Concours bancaires courants	6.1.10	8 034	605	1 784
TOTAL PASSIF COURANTS		35 477	18 361	15 927
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		132 811	45 460	39 869

B/ EVENEMENTS SIGNIFICATIFS :

Parmi les faits marquants de l'exercice, nous pouvons signaler le rachat de 50 % de la société VIAL HOLDING détenus par Philippe VIAL. Ce rachat a eu lieu le 9 janvier 2006 pour un montant de 30 000 K€ financé par la banque HSBC. Cette opération a été traitée comme le rachat par le groupe des intérêts minoritaires dans sa filiale VIAL HOLDING SA. La différence entre le prix payé de 30 000 K€ et la valeur comptable des intérêts minoritaires à la date du 9 janvier 2006, soit, 13 000 K€, a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition de 17 000 K€.

Par ailleurs, suite aux augmentations du capital réalisées le 12 décembre 2006 de 7.133.895

euros par appel public à l'épargne et de 23.585.447,50 euros par incorporation d'une partie de la prime d'émission, le capital du Groupe VIAL s'élève à la somme de 70 756 343 euros divisé en 9.434.179 actions de 7,5 euros

■ Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé :

Au 31 décembre 2006, vous constaterez une progression du chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés prises dans la consolidation du fait notamment de l'ouverture des nouveaux magasins à PAU, RENNES, AVIGNON et CHATEAUNEUF, et l'intégration des magasins de NIMES et d'ORANGE.

■ Situation de l'ensemble des sociétés du groupe / évènements survenus entre la date de clôture et l'établissement des comptes consolidés :

Nous vous rappelons que le Groupe a pour activité principale la vente de produits de menuiseries, bois, alu et PVC. Le Groupe intégré comprend un outil de production composé de 4 usines, d'une plateforme logistique et d'un réseau de distribution de 39 magasins.

Entre la date de clôture des comptes consolidés au 31 décembre 2006 et l'établissement desdits comptes, nous vous signalons que le groupe poursuit sa croissance avec notamment l'acquisition dans le Nord de la France des magasins du groupe BATIGRO.

La ligne de crédit ouverte le 15 septembre 2006 pour un montant de 55 000 000 d'euros doit permettre en partie de financer l'ouverture de nouveaux magasins. Nous orientons notamment nos efforts sur le développement à l'international avec l'ouverture de magasins en Espagne et au Portugal ; en effet, la péninsule IBERIQUE constitue pour l'année 2007 une de nos cibles, nous orientons ainsi nos efforts sur cette zone géographique.

Nous vous rappelons que font partie du périmètre de la consolidation notre usine d'Espagne au travers de la société « ULTIMAS Tecnicas de la Madera ».

Nous procédons, par ailleurs, à l'acquisition de la société VIAL CARPINTERIAS, société dont le siège social est situé en Espagne, Carretera de Catral Kilometro 5'900 Almoradi ALICANTE et qui a pour objet le développement des magasins en Espagne, à ce jour, ladite société exploite deux magasins à CREVILLENTE, et DENIA.

La société VIAL CARPINTERIAS sert également de base à notre développement au Portugal, Monsieur Fabrice VIAL poursuivant ce développement depuis début janvier 2007.

L'objectif du Groupe se situe donc au plan international et notamment au cours de ces derniers mois vers la péninsule ibérique (Espagne et Portugal)

II. RESULTATS DES FILIALES

Notre société contrôle actuellement au travers de la société VIAL HOLDING dans laquelle elle est associée à 100 %, les sociétés suivantes :

- VIAL MENUISERIES
- VIAL PVC – ALU
- VIAL PORTES
- PLATEFORME DES MENUISERIES DU SUD
- SL UTM (filiale espagnole)
- VODESSA (filiale roumaine)
- ROVIGEST (filiale roumaine)
- TECNOWIN (filiale italienne)

Nous vous rappelons par ailleurs, qu'au cours de l'exercice 2006, la société VIAL MENUISERIES a absorbé la société SOCIETE DE DIFFUSION DE MATERIEL DE BATIMENT - SDMB (magasin d'ORANGE) qui elle-même avait absorbée la société NIMES MENUISERIES STOCKS (magasin de NIMES)

Nous vous communiquons ci-après les principaux résultats en K€ réalisés par nos filiales consolidées ainsi que les informations de nature financière et comptable :

Stés Filles	Chiffre d'affaires		résultats		Emprunts Et dettes Financières A plus d'un an	Capitaux Propres	Dettes Totales	Total actif	Ratio Productivité globale	Ratio Endettement global	Ratio d'indépendance financière
	N	N-1	N	N-1							
VM	78 764	33 352	9 591	4 450	202	22 301	52 478	74 780	1,05	1,42	110,4
VPA	23 513	10 059	3 948	1 252	Néant	5 601	21 245	26 846	0,87	1,26	-
VP	8 537	2 853	804	47	Néant	1 777	10 240	12 018	0,71	1,17	-
PMS	31 684	17 712	484	361	Néant	963	21 781	22 745	1,39	1,04	-
VH	2 102	7 545	43	13 312	10 000	18 292	39 787	58 079	0,036	1,45	1,8
UTM	4 490	3 044	507	158	Néant	811	8 674	9 485	0,47	1,09	-

Pour information, nos trois autres filiales étrangères ont réalisé les résultats suivants :

Sociétés Filles	Total bilan	Chiffre d'affaires	Capitaux Propres	Résultat net
VODESSA	29	1 436	29	15
ROVIGEST	- 10	0	- 10	0
TECNOWIN	715	575	12	2

Ces participations non consolidées concernent des sociétés de petite taille en démarrage ; par conséquent leur intégration aurait peu d'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006

III. RISQUES ET INCERTITUDES

Risques liés à l'activité en général

Nous vous signalons qu'il n'existe aucun litige, arbitrages ou faits exceptionnels ayant eu lieu dans un passé récent ou susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière de l'entreprise, l'activité, le résultat et le patrimoine du GROUPE VIAL. En outre, le GROUPE VIAL n'a pas identifié de risque environnemental susceptible d'avoir un impact sur le patrimoine ou les résultats de la société.

Les principaux facteurs de risque et d'incertitudes se situent en fait au niveau du prix des matières premières utilisés par les usines du GROUPE VIAL dans le processus de fabrication industrielle, lesdits prix étant soumis aux fluctuations du marché.

Afin de réduire sa sensibilité à ces fluctuations, le GROUPE VIAL n'utilise pas d'instruments dérivés sur matières premières mais s'appuie sur une politique d'achats orientée vers la recherche de sourcing internationaux notamment en ce qui concerne le bois (utilisation de réseaux clients dans trois zones géographiques différentes : Amérique du Sud, Afrique et Europe de l'Est) et le PVC dont les décisions d'achat sont prises en fonction du cours du propylène et de l'éthylène à partir d'une surveillance optimale de nos acheteurs.

Par ailleurs, et pour diminuer les risques, le GROUPE VIAL met en concurrence de façon permanente ses fournisseurs à chaque appel d'offre. Par ailleurs, il dispose d'un stock conséquent.

Risques des taux de change et des taux d'intérêts

- Taux de change :

Du fait de l'implantation majoritairement française du GROUPE VIAL, les risques de taux de change sont assez faibles.

En revanche, certains risques existent concernant les achats de matières premières effectués en devises étrangères exclusivement libellés en dollars, ils sont cependant limités par une politique d'achats massifs de matières premières ou de dollars lorsque les cours sont favorables.

Le GROUPE n'a cependant pas recours à des instruments dérivés pour se couvrir contre les risques financiers de change.

- Taux d'intérêts :

Afin de se garantir contre le risque de taux sur les deux emprunts à taux variables contracté le 9 janvier 2006, deux instruments dérivés similaires ont été souscrits au travers de l'achat de deux CAP de 15.00.000 € chacun auprès de deux banques : CAMEFI BANQUE et HSBC. Vous trouverez les caractéristiques de ces deux instruments dérivés dans l'annexe des comptes consolidés.

Risque de liquidité

Compte tenu de ses résultats en forte croissance, le GROUPE estime ne pas y être exposé.

Risque de crédit

Le GROUPE pourrait être touché en ce qui concerne ses comptes clients. Cependant eu égard au nombre important de clients composant le portefeuille, ce risque de crédit est limité.

IV. ENGAGEMENTS COMPLEXES

Un emprunt de 30.000.000 € a permis de financer le 9 janvier 2006 le rachat à Monsieur Philippe VIAL de 50 % des titres de la société VIAL HOLDING.

Afin de favoriser la croissance du GROUPE, il a été procédé à des opérations de crédit destinées à refinancer les crédits en cours et à financer les nouveaux investissements, pour un montant global de 55.000.000 euros, qui se décompose en trois tranches :

- Une tranche A pour 30.000.000 € destinée au refinancement du crédit existant visé ci-dessus et pour laquelle le taux d'intérêt est égal au taux de l'Euribor majoré d'une marge dégressive en fonction du montant restant dû, à savoir :
 - si montant dû > 15.000.000 € : 1,50 % l'an
 - si montant dû compris entre 7.500.000 € et 15.000.000 € : 1,30 % l'an
 - si montant dû < 7.500.000 € : 1,20 % l'an

- Une tranche B pour 18.000.000 € destinée au financement des besoins généraux de VIAL HOLDING et pour laquelle le taux d'intérêt est égal au taux de l'Euribor ajusté semestriellement en fonction du niveau de ratio de levier, à savoir :
 - $1,5 \leq \text{ratio de levier} < 2$: 1,40 % l'an
 - $1 \leq \text{ratio de levier} < 1,5$: 1,20 % l'an
 - $\text{ratio de levier} < 1$: 1,10 % l'an

Le ratio de levier désigne le résultat du rapport de la dette financière nette sur l'EBITDA, calculé sur la base des derniers comptes annuels consolidés ou des derniers comptes semestriels consolidés, selon le cas.

- Une tranche C pour 7.000.000 € destinée au financement partiel de l'ouverture et de la rénovation des magasins et pour laquelle le taux d'intérêt est égal au taux de l'Euribor ajusté semestriellement en fonction du niveau de ratio de levier, à savoir :
 - $1,5 \leq \text{ratio de levier} < 2$: 1,50 % l'an
 - $1 \leq \text{ratio de levier} < 1,5$: 1,30 % l'an
 - $\text{ratio de levier} < 1$: 1,20 % l'an

Dans le cadre de ce contrat les engagements financiers du GROUPE VIAL sont les suivants :

- Un ratio de couverture des intérêts supérieurs à 10
- Un ratio de Gearing inférieur à 1
- Un ratio DSCR de 1,5 du 30 juin 2007 au 31 décembre 2010 et de 1 du 30 juin 2011 au 30 juin 2013

- Un ratio de levier de 1 du 30 juin 2007 au 30 juin 2013.

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Nantissement à l'origine de 50 % des actions de la société consécutif à l'emprunt de 55.000.000 euros susvisés, lequel a été ramené à 15 % des actions en février 2007, ce qui représente le nantissement de 47.640 actions au profit de HSBC France et tous ces cessionnaires successeurs ou ayants droits.
- Cautionnement solidaire à concurrence de 25.000.000 euros augmenté des intérêts, intérêts de retard, commission, frais et accessoires. Cette caution a été donnée en faveur de HSBC France et tous ces cessionnaires, successeurs ou ayants droits au titre des engagements de la société VIAL HOLDING.

Ces actes ont été autorisés par votre Conseil d'administration, lors de sa réunion du 1^{er} septembre 2006.

VI. ACTIVITE PROPRE DE LA SOCIETE GROUPE VIAL

- Activité de la société, évolution prévisible et perspectives d'avenir.

Quant à elle, la société GROUPE VIAL, dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux, a réalisé un chiffre d'affaires de 3 909 706 €.

Bien que la société ait été constituée le 26 mai 2005, il s'agit en réalité de notre premier véritable exercice, la société n'ayant pas eu au cours de ses six premiers mois d'existence d'activité.

S'agissant de la société mère, compte tenu de son activité, celle-ci fonctionne principalement par la refacturation de prestations de services à ses filiales, lesquelles sont comme nous l'avons vu en pleine expansion, ce qui aura nécessairement des répercussions positives sur les résultats de notre société.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2006, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler, si ce n'est la démission de Monsieur Fabrice VIAL de ses fonctions de Directeur Général, celui-ci désirant se consacrer au développement des sociétés du Groupe à l'international et notamment sur la péninsule ibérique, et la nomination en ses lieu et place de Monsieur Anthony REMY, administrateur et Directeur commercial de la société. .

Monsieur Fabrice VIAL a conservé la présidence de la société, étant précisé que son lieu de résidence est depuis le début du mois de janvier situé au Portugal. Afin que cette nouvelle situation n'ait pas de conséquence négative sur la gestion du groupe, les administrateurs se sont organisés afin de tenir régulièrement des réunions par le biais de conférences téléphoniques, tel que cela est autorisé par le décret du 11 décembre 2006.

- Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

- Prise de participation et de contrôle.

Néant.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires s'est élevé à 3 909 705 €.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 46 782 €

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 €.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 243 799 €.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 28 798 €

Le montant des traitements et salaires s'élève à 644 455 €

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 325 957 €

L'effectif salarié moyen s'élève à 27.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 979 €.

Le montant des autres charges s'élève à 700 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 244 688 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 711 801 €.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -1 294 921 €, il s'établit à 416 879 €.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -5 293 €,

- de l'impôt sur les sociétés de 81 490 €,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006 se solde par un bénéfice de 330 096 €.

- Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la Société.

Nous vous rappelons que la société Groupe Vial est la tête de groupe de nos sociétés, elle a par ailleurs vocation à facturer des prestations de services à ses filiales, son chiffre d'affaires est donc constitué de ces facturations qui évolue en même temps que l'activité du Groupe. Concernant la situation d'endettement de la société Groupe Vial eu égard au volume et à la complexité des affaires, nous vous informons que la société a obtenu le 15 septembre 2006, une ouverture d'une ligne de crédit de 55.000 K€ qui se décompose en trois tranches :

- La tranche A concernant le remboursement anticipé de 30.000 K€ du 9 janvier 2006,
- La tranche B de 18.000 K€ destiné à financer les besoins généraux du Groupe,
- La tranche C de 7.000 K€ qui porte sur le financement partiel de l'ouverture ou de l'acquisition de magasins par le Groupe.

Par ailleurs l'introduction en bourse du 18 décembre 2006 de la société sur le compartiment B de l'Eurolist by Euronext Paris a permis de lever une somme de 69,9 million d'euros. L'objectif de cette introduction est d'accélérer la croissance en développement le réseau de distribution aussi bien au plan national qu'international

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 330 096,00 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	330 096,00 euros
A la réserve légale	16 505,00 euros

Solde	313 591,00 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 313 591 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 72 628 801 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

- Tableau des résultats.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des exercices clos depuis sa constitution.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

LE CAPITAL DE LA SOCIETE

1. L'actionnariat de la société (L. 233-13)

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2006, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 % ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Monsieur Fabrice détient plus des deux tiers en capital et en droit de vote.

Etant rappelé que la société est cotée sur le marché réglementé, compartiment B de l'Eurolist d'Euronext PARIS depuis décembre 2006.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote,

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires,

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration

2. Les actions d'autocontrôle

Néant

3. Avis de détention et aliénation de participation croisée

Néant

4. Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

Néant.

5. Les délégations en matière d'augmentations de capital (L. 225-129)

Par assemblée générale extraordinaire en date du 22 mai 2006, il a été décidé une augmentation de capital d'un montant maximal de 50.000 K€ avec délégation au Conseil d'administration et faculté de subdélégation à son Président pendant une période de 26 mois à compter de ladite assemblée.

Aux termes des décisions du Président du Conseil d'Administration du 12 décembre 2006 et d'un Conseil d'Administration du 28 novembre 2006, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription et appel public à l'épargne, de 7 133 895 € et de le porter ainsi de 40 037 000 € à 47 170 895 €, par émission de 1 426 779 actions nouvelles de 5 € chacune. Aux termes des mêmes décisions il a été décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une partie de la prime d'émission, soit 23 585 447,5 €, et de le porter ainsi de 47 170 895 € à 70 756 342,5 € par élévation de la valeur nominale de l'action dont le montant passerait de 5 € à 7,5 €.

Est joint au présent rapport le rapport complémentaire du Président consécutif à la mise en oeuvre le 12 décembre 2006 de la délégation de pouvoirs consentie par l'assemblée générale des actionnaires le 22 mai 2006.

Les mandataires

1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (225-102-1 al. 3)

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Sociétés		mandats
Fabrice VIAL	GROUPE VIAL	SA	Président Directeur Général
	LA PLATEFORME	SCI	Gérant
	LES CONSTRUTIONS DU LITTORAL	SCI	Gérant
	LES DEUX FRERES DU BILLARD	SCI	Gérant
	INDUSTRIE DE LA COTE BLEUE	SAS	Président
	LES OLIVIERS	SAS	Président
	CENTRE COMMERCIAL DU BILLARD	SCI	Gérant
	VIRGILIA	SCI	Gérant
	MULTI-ENTREPOTS	SCI	Gérant
	CARREFOUR DE BAILLARGUES	SCI	Gérant
	LES DEUX FRERES DU LUBERON	SAS	Président
	VIAL HOLDING	SAS	Président
	NIMES MENUISERIES STOKS	SAS	Président
	SOCIETE DE DIFFUSION DE MATERIEL DE BATIMENT	SAS	Président

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Sociétés		mandats
Anthony REMY	GROUPE VIAL	SA	Administrateur
	Néant		Néant

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Sociétés		mandats
Armand VALISSANT	GROUPE VIAL	SA	Administrateur
	Néant		Néant

2. Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Aucun mandat des membres du Conseil d'Administration n'arrive à expiration par la présente assemblée.

3. Les jetons de présence

- **Fixation du montant global de jetons de présence à verser**

NEANT

4. Les rémunérations des mandataires

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social détenant un mandat dans une société cotée, tant par la Société que par des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exercent leur mandat.

➤ Fabrice VIAL a perçu au cours de l'exercice la rémunération suivante :
Versée par la société GROUPE VIAL :

- salaire versé par la Société au titre de ses fonctions de PDG : 137.601 € brut
- article 83 retraite complémentaire : 23.584,90 €

- Rémunération totale et avantages versés par la Société VIAL HOLDING :
- salaire versé par la Société au titre de ses fonctions de PDG : 62.800 € brut
- article 83 retraite complémentaire : 11.182,40 €

➤ Anthony REMY a perçu au cours de l'exercice la rémunération suivante :
- salaire versé par la Société au titre de ses fonctions de Directeur commercial : 61.131,58 € brut
- article 83 retraite complémentaire : 12.226,32 €

- Rémunération totale et avantages versés par la Société VIAL HOLDING :
- salaire versé par la Société au titre de Directeur commercial: 23.620 € brut
- article 83 retraite complémentaire : 4.724 €

➤ Armand VALISSANT :
- néant

Les commissaires aux comptes

- Aucun mandat de commissaires aux comptes n'arrive à expiration avec la présente assemblée.

Les salariés

La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice (225-102)

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait 0 % du capital social de la société.

Les conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225- 38 du code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

Points divers

Mise en harmonie des statuts avec la loi du 30 décembre 2006 : Proposition d'introduction dans les statuts d'une clause prévoyant les modalités de présélection des candidats au poste d'administrateur représentant les actionnaires salariés (L.225-23)

La loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié a modifié le régime en matière de représentation des actionnaires salariés au sein du conseil d'administration pour les sociétés cotées dont le capital est détenu à plus de 3% par les salariés dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise et/ou d'un fonds commun de placement. Elle prévoit que désormais les actionnaires salariés doivent proposer les candidats aux fonctions d'administrateurs selon des conditions fixées par les statuts.

L'article 32 de la loi indique en outre que l'assemblée générale extraordinaire doit modifier les statuts au plus tard à la date de la prochaine assemblée ordinaire.

Pour répondre à cette exigence légale, nous vous demandons de bien vouloir ajouter à l'article 17 de nos statuts les alinéas suivants :

« Lorsque le rapport présenté par le conseil d'administration lors de l'assemblée générale en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce établit que les actions détenues par le personnel de la société ainsi que par le personnel de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 représentent plus de 3 % du capital social de la société, un ou plusieurs administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition des actionnaires salariés. Ce membre du Conseil d'administration n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal des administrateurs fixé par les présents statuts. Deux mois au moins avant la tenue de l'assemblée générale, le Conseil d'administration invite les salariés à présenter des candidats. Pour ce faire, le Président du Conseil d'administration procède à la consultation écrite des salariés actionnaires en vue de la désignation de candidats. Seules seront recevables, les candidatures présentées par un groupe d'actionnaires représentant au moins 5 % de l'actionnariat salarié. Cette procédure fait l'objet de l'établissement d'un procès-verbal comportant le nombre de voix recueilli par chacune des candidatures. La liste de tous les candidats valablement désignés est établie et communiquée au Conseil d'administration. »

Par ailleurs, en raison du projet de résolution ci-dessus et en application du dernier alinéa de l'article L. 225-23 du Code de commerce, il y a lieu de modifier les statuts pour permettre l'élection d'un administrateur par le personnel de la société et de ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est en France, nous vous proposons d'ajouter à l'alinéa qui précède la clause suivante :

« Le conseil d'administration comprend en outre un administrateur élu par les salariés de la société et le cas échéant de ses filiales directes et indirectes conformément aux dispositions des articles L.225-27 et L.225-28 du Code de commerce ; L'élection a lieu au scrutin secret et sous enveloppe.

▪ **Mise en harmonie des statuts avec le décret du 11 décembre 2006**

Nous vous demandons de procéder à diverses modifications statutaires résultant du décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006.

En effet, ce texte contient des règles qui ont des incidences directes sur le texte des statuts, que nous vous proposons de modifier en conséquence. Ces règles sont les suivantes :

- Allongement du délai de parution de l'avis de réunion au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires de 30 à 35 jours avant l'assemblée,
- Modification des règles de participation à l'assemblée, le droit de participer aux assemblées générales étant subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

En conséquence, il vous est proposé de modifier les articles 31 et 33 des statuts.

Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.